COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNICATION

DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

relative à la situation au parc Donner et aux mesures prises en faveur du mieux vivre-ensemble

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Parc Donner - historique

En 1947, suite à un accident de voiture blessant un enfant, M. William-Henry Donner a décidé de faire une donation à la Commune des Planches d'un terrain où les enfants pourraient jouer en toute sécurité. En contrepartie, l'acte de transfert de propriété stipulait, entre autres : "la Commune de Montreux prend l'engagement, envers M. William-Henry Donner, ses successeurs et la 'Donner Foundation Inc.', de créer et de maintenir sur la totalité des immeubles qui lui adviennent par les présentes, un parc avec places de jeux."

Le 20 avril 2009, le Groupement d'habitants pour le Parc Donner aux enfants a déposé une pétition demandant de libérer le Parc Donner des voitures et de le rendre entièrement aux enfants, auxquels il est destiné par la donation de M. Donner, et proposant à la Commune d'étudier le projet d'un parking souterrain.

Transformation/réaménagement

Sur la base des résultats d'une étude réalisée par un bureau spécialisé, il a été admis qu'un nombre de 150 places de parc pourrait répondre à la demande et offrir une réserve de capacité. Un accès pour les véhicules et les piétons serait créé au niveau de la rue Carlo Boller. Un autre accès pour les piétons serait réalisé sur le Parc Donner, combiné avec un édicule public accueillant un local de voirie et des WC publics, ainsi qu'un éco-point près de l'accès. Le Parc Donner serait quant à lui entièrement réaménagé en zones vertes et de détente, zone multisports, zone de jeux d'eau et zone de place de jeux pour enfants, respectant ainsi les clauses de la donation et les vœux des habitants du quartier des Planches.

Afin d'assurer à sa population un projet de place de jeux et parc, ainsi qu'un parking qui réponde parfaitement à la demande et aux besoins, la Municipalité a associé, dès le début du projet, le Gouverneur du village des Planches et le représentant du Groupement d'habitants pour le Parc Donner. Ces deux personnes, intégrées dans la Commission d'évaluation du concours d'études d'avant-projet sommaire, ont participé au choix du projet et du lauréat pour la réalisation du parking et l'aménagement de la surface au Parc Donner. Par la suite, ces deux représentants ont accompagné les mandataires dans le développement du projet en apportant les remarques et souhaits des habitants intéressés. Les séances successives avec l'un ou l'autre de ces représentants ont permis de définir, par exemple, le nombre de boxes à réaliser immédiatement, le type de jeux et certains aménagements sur la future place.

Par le biais du préavis No 14/2013, la Municipalité de Montreux demandait au Conseil communal un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 11'500'000.- pour la réalisation d'un parking souterrain sous le Parc Donner et le réaménagement de la surface en zone de détente et de jeux. Ce parc, qui se situe dans le quartier des Planches, a été inauguré publiquement les 27 et 28 mai 2016.

Aucun élément nouveau n'a été construit depuis la mise à l'enquête, à l'exception des pergolas sur la partie inférieure, afin d'augmenter les surfaces ombragées.

Réclamations du voisinage

En 2021, des riverains du parc se sont plaints de manière récurrente des nuisances sonores générées par les jeux de ballon, particulièrement des rebonds sur les montants métalliques.

Divers courriels et courriers ont été adressés à la Municipalité, qui a constitué une délégation pour recevoir les plaignants.

Mesures en faveur du mieux vivre-ensemble

Suite aux diverses rencontres entre la Municipalité et les représentants des plaignants, dont au moins une sur place, les dispositions suivantes ont été prises.

Le dispositif communal de médiation urbaine a effectué des passages au parc Donner afin de sensibiliser les usagers aux nuisances sonores et à la problématique du « littering » (déchets dans l'espace public). Pour rappel, ce dispositif, piloté par le travailleur social hors murs, est actif les vendredis et samedis soirs de mai à fin septembre entre 21 heures et 1 heure du matin. Il a pour but d'une part de réduire les risques liés aux consommations et aux comportements festifs et/ou récréatifs dans l'espace public, et d'autre part de prévenir et diminuer les incivilités, les conflits et les nuisances sur la ville.

Il est à relever qu'en ce qui concerne l'Association Sécurité Riviera, une dizaine d'interventions ont été effectuées du 1er janvier 2023 au 12 septembre 2024 pour des nuisances sonores et des troubles à la tranquillité au parc Donner. Aucune de ces interventions n'a justifié une dénonciation. Du point de vue de la police, le parc Donner est considéré comme un lieu calme comparé à d'autres endroits où se trouvent des installations similaires.

Du 26 juin au 15 septembre 2024, deux agents de sécurité d'une entreprise privée ont été présents dans le parc Donner sur mandat de la Commune les vendredis, samedis et dimanches soirs de 22 h à 23 h. Les mêmes agents ont également effectué un passage à 1 h du matin le samedi et dimanche. Durant le Montreux Jazz Festival, le dispositif a été renforcé par une présence supplémentaire de ces agents les jeudis soirs de 22 h à 23 h et un passage à 1 h du matin du vendredi au dimanche. Cette présence avait pour but de sensibiliser les usagers à la présence et au besoin de quiétude des riverains, et d'activement décourager les incivilités et autres comportements nuisibles pour le voisinage.

La végétation du parc a été augmentée, notamment avec un complément de grands végétaux pour diminuer le bruit et améliorer l'ombrage. La nouvelle plantation a été effectuée au printemps 2022 (il faudra encore trois ans pour atteindre la luxuriance désirée). Toutefois, et pour information, depuis cette densification des plantations, moins de déchets sauvages et moins de dégâts aux plantations ont été observés.

Deux bancs situés au-dessus du parc ont été supprimés pour éviter les nuisances et des panneaux « zones calmes », similaires aux panneaux du parc du Vieux Clarens et de la Grand-Place de Clarens, ont été posés. À titre d'information, et concernant le parc du Vieux Clarens ainsi que la Grand-Place, la police de proximité a constaté une forte diminution des nuisances nocturnes dans ces deux lieux depuis la pose des panneaux.

Dans le cadre de la sensibilisation au bien vivre-ensemble, l'événement « Coup de balai » a eu lieu au parc Donner en mars 2023.

Il a été relevé que depuis l'ouverture du parking du parc Donner, peu de déprédations sont à signaler et il y en a notamment moins que dans d'autres parkings en ouvrage de la Commune. La situation est donc plutôt privilégiée, bien qu'il n'y ait pas de personnel sur place comme au parking du marché. Le parc est également l'objet de peu de vandalisme, à l'exception de quelques graffitis.

Le système d'éclairage actuel fonctionne avec des détecteurs qui permettent de faire varier l'intensité en fonction de la présence ou non de personnes. Bien qu'il puisse peut-être inciter à utiliser le terrain multisports, le maintien de cet éclairage est important afin de signaler les différents cheminements du parc et d'en assurer la sécurité. Une diminution de l'intensité ou du nombre de sources lumineuses constituerait donc une prise de risque sécuritaire.

Concernant les WC et notamment la présence de seringues, depuis l'installation des nouveaux WC publics, plus aucune seringue n'a été retrouvée en ce lieu. De plus, ces derniers ne subissent que peu de déprédations à l'exception de la signalétique.

Pour information, l'ancien bassin faisait souvent l'objet de vandalisme, comme le jet de bouteilles en verre, ce qui nécessitait de nombreuses heures de nettoyage par le personnel communal. Depuis le remplacement de cette installation par des jets d'eau, cette problématique a disparu.

Concernant le terrain multisports, la typologie des matériaux a été choisie afin de limiter les nuisances sonores, à l'exemple des pourtours du terrain en câbles métalliques plutôt qu'en bois. En l'état des connaissances, il n'existe pas de variante qui diminuerait davantage le bruit des ballons sur le sol ou contre les parois. Il est, de plus, important de rappeler que le précédent terrain proposait déjà un sol en tartan ainsi que deux buts de football et trois paniers de basketball. Il n'y a donc eu aucun ajout.

La Municipalité constate une grande multitude d'utilisateurs de ce terrain et s'en réjouit, d'autant plus que la Commune ne bénéficie pas de beaucoup d'autres installations multisports de ce type (Ballallaz, Saussaz et Vinet). La mise à disposition d'infrastructures sportives en libre accès pour la population fait partie des priorités de la Commune. Il n'est donc pas acceptable pour la Municipalité de réduire l'offre sportive du parc Donner, car elle estime que la situation actuelle de ce parc n'est pas problématique. Toutefois, elle va tout de même faire installer des panneaux aux entrées du terrain multisports qui stipulent clairement qu'il est interdit de faire du bruit entre 22 h 00 et 06 h 00.

Les interventions du dispositif communal de médiation urbaine ainsi que les mesures sécuritaires en place seront poursuivies.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité n'a pas l'intention de démanteler les installations sportives, estime avoir pris des mesures en adéquation avec la situation et reste attentive au vivre ensemble dans et autour du parc Donner.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Ainsi adoptée le 27 septembre 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic		Le Secrétaire municipal
O. Gfeller	L.S.	S. Varrin